

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	
1	Vocation : Création d'un chemin piéton - Liaison entre le CR n°4 dit "Chemin de La Chapelle" et le CR n°7 dit "Chemin des Vaches" Bénéficiaire : Commune Superficie : 354m ²
2	Vocation : Création d'un chemin piéton entre le CR n°4 dit "Chemin de La Chapelle" et le bois de la Garenne du Houx Bénéficiaire : Commune Superficie : 491m ²
3	Vocation : Diffuseur entre la RD317 et la RD16 Bénéficiaire : Département du Val d'Oise Superficie : 6 869 m ²
4	Vocation : Élargissement de la RD317 et de la RD1017 Bénéficiaire : Département du Val d'Oise Superficie : 32 750m ²
5	Vocation : Aménagement d'un parc de stationnement Bénéficiaire : Commune Superficie : 495m ²
6	Vocation : Extension et aménagement du musée de la Cartoucherie Bénéficiaire : Commune Superficie : 6 m ²
7	Vocation : Élargissement de 3m de la rue du Houx Bénéficiaire : Commune Superficie : 523m ²
8	Vocation : Aménagement de la place des Tilleuls (stationnement et espace vert) Bénéficiaire : Commune Superficie : 430m ²
9	Vocation : Aménagement d'une voie routière avec circulations piétonnes et cycles Bénéficiaire : Commune Superficie : 4 405m ²
10	Vocation : Aménagement d'une voie routière avec circulations piétonnes et cycles Bénéficiaire : Commune Superficie : 3794m ²
11	Vocation : Déviation de La Chapelle-en-Serval Bénéficiaire : Département de l'Oise Superficie : 2 900m ²

LEGENDE

- ZONES**
- UA // Zone urbaine centrale à vocation mixte
 - UB // Zone urbaine à vocation principalement résidentielle
 - UC // Zone urbaine à vocation d'habitat collectif
 - UC1 // Secteur d'habitat collectif - Quartier des Grands Prés
 - UC2 // Secteur de densification mesurée au sein de la zone UC
 - UF // Zone urbaine d'équipements publics et d'intérêt collectif
 - UF1 // Secteur du centre technique municipal
 - UX // Zone urbaine à vocation d'activités économiques
 - 1AU // Zone d'extension à vocation résidentielle et d'équipements
 - 1AU1 // Secteur particulier d'extension à vocation résidentielle
 - 1AUX // Zone d'extension à vocation d'activités économiques
 - 2AU // Zone d'extension à long terme à vocation d'activités agro-économiques
 - A // Zone agricole
 - Ace // Secteur agricole de corridor écologique
 - N // Zone naturelle
 - Nj // Secteur naturel de jardins familiaux


PRESCRIPTIONS

- Zone de préservation de la diversité commerciale (Art. L151-16 du Code de l'Urbanisme)
- Marge de recul aux abords de l'autoroute A1 (Art. L111-6 du Code de l'Urbanisme)
- Alignement d'arbres et haies à préserver (Art. L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Murs de clôture d'intérêt patrimonial (Art. L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre remarquable à protéger (Art. L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Élément du patrimoine bâti (Art. L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur de patrimoine bâti (Art. L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Cône de vue à préserver // Zone 1 (Art. L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Cône de vue à préserver // Zone 2 (Art. L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Marge de recul paysagère à conserver (Art. L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Parcs et jardins à préserver (Art. L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Talus à protéger (Art. L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé
- Espaces Boisés Classés
- Secteur soumis à OAP (Orientation d'aménagement et de programmation)

ELEMENTS DE REPERE

- Limite de commune
- Limite parcellaire
- Bati dur
- Bati léger
- Mise à jour cadastre (implantation approximative)
- Cimetière





Commune de **SURVILLIERS**
Département du VAL D'OISE



Plan Local d'Urbanisme

Révision n°1

4a

Territoire

1 / 5 000^{ème}

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 12.07.2022 approuvant la révision n°1 du PLU

Adeline ROUDAU-MARTINS
A. ROUDAU-MARTINS

La Maire,
la délibération du conseil municipal du 12.07.2022 approuvant la révision n°1 du PLU

